



Regroupement familial sur place

Par **Alas**, le **23/07/2012 à 19:19**

Je viens sur ce forum pour vous expliquer mon problème car ça m'inquiète beaucoup. Je suis réfugiée d'origine africaine et je vie en France depuis 6 ans. J'ai un titre de séjour 10 ans et je me suis marié en 2011 avec un étudiant qui était venu en France depuis 2008 et qui as un titre de séjour. On a déposé un regroupement une demande de familial depuis Juin 2011 à l'OFII. On nous répondu choit disant qu'il manquait des documents. On a envoyé les documents manquant et l'OFII nous a envoyé un courrier nous confirmer l'enregistrement de notre demande et que dans un délai de 6 mois, s'il n y a aucune reponse, cela signifie que notre demande est rejeté par le prefet.Des agent sont venu visité l'appartement et prendre des mesures. Alors aujourd'hui les 6 mois sont deja écoulé et aucune reponse pour l'instant. Ma question est de savoir: QUOI FAIRE ??? A QUI CONTACTER ?? Y AURA T IL UNE REPONSE ??? Sachant que le titre de sejour de mon mari doit expiré dans 2 mois, EST IL POSSIBLE QU'ON L'ACCORD UN RECEPICé EN ATTENDANT LA REPONSE DU PREFET ??? ça m'inquiète et on arrive plus à dormir. Je vous remerice et j'attends vos conseilles.

Par **AMSELLEM**, le **29/07/2012 à 17:27**

Madame,

Je vous conseille d'écrire en recommandé avec avis de réception au service des étrangers de la Préfecture dont vous dépendez, en joignant la copie du courrier d'enregsitrement daté de votre demande de regroupement familial. L'objet de ce courrier est de demander la confirmation d'un éventuel refus implicite de votre demande de regroupement familial après six mois d'attente, ainsi que les motifs de cette décision.

L'Administration est tenue de vous répondre sous 30 jours.

En vous souhaitant une bonne chance,

Rémy AMSELLEM
Avocat en immigration
www.immigration-en-france.com
01 78 76 75 15 PARIS

Par **Alas**, le **05/08/2012 à 16:07**

Bonjour,

Je vous remercie infiniment de votre réponse. Je vous informe également que j'avais appelé l'OFII au téléphone pour leur demander l'état de mon dossier et ils m'ont annoncé que mon dossier a été transféré au préfet depuis 1 mois. Dois-je toujours déposer une lettre pour demander l'état de mon dossier, vu que les 6 mois ont déjà écoulés ??? A qui je dois m'adresser sur la lettre ?? Je suis vraiment stressé et je ne sais plus quoi faire. Je vous remercie encore de plus

Par **fleur1985**, le **21/02/2014** à **20:44**

bonjour,

je suis marocaine sans papiers, et je vais me marié avec un marocain qu il a une carte de résident (10ans).

je voulais savoir si y a une possibilité pour régulariser ma situation ? que dois je faire svp? se marié au consulat marocaine ou bien a la mairie?